|  |  |
| --- | --- |
| **MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL**    **\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***  **SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**  **\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*** | **RÉPUBLIQUE DU MALI**  **Un Peuple - Un But - Une Foi** |
| **AGENCE D’AMÉNAGEMENT DES TERRES ET DE FOURNITURE DE L’EAU D’IRRIGATION (ATI)**  **\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*** |  |
| Une image contenant texte  Description générée automatiquement |  |

**Termes de références**

**Recrutement d’un consultant individuel pour** **la mise à jour du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et l’élaboration d’un Plan de Gestion de la Main-d'œuvre (PGMO), Plan de Gestion des Nuisibles (PGN), Évaluation des Risques Sécuritaires (ERS) du financement additionnel Projet de Développement des Zones Arides du Mali et Semi-Arides (PDAZAM).**

1. **CONTEXTE**

La République du Mali a obtenu du groupe de la Banque Mondiale (IDA), le financement du Projet de Développement des Zones Arides et Semi-Arides (PDAZAM) du Mali. Ce projet qui est initié par le Ministère de l’Agriculture, s’inscrit dans le cadre de la vision stratégique du développent rural et agricole au Mali définie dans la Loi d’Orientation Agricole (LOA 2006), la Politique de Développement Agricole (PDA 2013) et le Plan National d’Investissement Agricole (PNISA 2015-2021). Il s’appuie aussi, dans sa conception, sur la Politique Nationale de Protection Sociale qui envisage, entre autres, la création du socle d’une protection sociale généralisée en République du Mali.

Les zones arides et semi-arides au Mali sont caractérisées par la prédominance d’un climat chaud et sec, une alternance annuelle d’une longue saison sèche d’octobre à juin et d’une courte saison pluvieuse de juillet à septembre avec une pluviométrie globalement faible (variant de moins de 200 mm à 600 mm). C’est la zone de la bande sahélienne où, depuis plusieurs décennies, l’accélération des changements climatiques a conduit à l’apparition de phénomènes extrêmes (grande chaleur, sécheresses récurrentes, vents violents, inondations, etc.). Cette évolution a eu comme conséquences des conditions de vie très rudes pour les populations et un niveau d’insécurité alimentaire et nutritionnelle très élevé, d’une part, et d’autre part, l’amplification du phénomène de l’émigration des populations (en particulier les bras valides) à la recherche de conditions de vie meilleures.

Dans ces zones, au-delà des chocs climatiques, il est relevé l’insuffisance d’interventions de l’État et de ses partenaires dans le secteur du développement rural. Ceci est surtout marqué par l’insuffisance et la faible capacité d’intervention des structures d’encadrement du monde rural. Ainsi, au niveau des indicateurs de production et de productivité, il est établi que les zones arides et semi-arides du Mali se caractérisent par une stagnation, voire une tendance à la baisse des rendements des cultures pratiquées, notamment le mil et le sorgho (cultures à faible valeur ajoutée, destinées essentiellement à l’autoconsommation). Ces deux cultures de 2004 à 2013 ont contribué de 1% à 2% au produit intérieur brut du secteur agricole contre 6% pour le riz pendant la même période (INSTAT, annuaires statistiques). Les rendements varient considérablement d’un exploitant agricole à un autre dans les zones arides. Dans une certaine mesure, la grande variation des rendements des cultures entre les exploitants agricoles est le reflet de variation agro écologiques telles que les problèmes de sols. Cela traduit également une répartition inégale de la maîtrise des méthodes d’exploitation agricole et donc un potentiel de gains que les agriculteurs pourraient réaliser grâce à la vulgarisation agricole et à l’adoption des technologies.

La zone aride est un véritable couloir d’échanges par lequel transitent les céréales du sud vers la région septentrionale déficitaire en denrées alimentaires et le cheptel vif en direction du sud. Le seul revenu de l’agriculture ne permet pas aux populations de survivre en raison non seulement l’insuffisance de la pluviométrie, mais aussi le faible niveau de productivité de différentes technologies utilisées dans la zone

Parmi les facteurs susceptibles de stimuler la production et la productivité agricole dans la bande sahélienne et atténuer les déficits dans la zone aride, on peut citer, entre autres (i) la maîtrise de l’eau agricole, (ii) la subvention des intrants et du matériel agricole est une opportunité pour la zone aride, (iii) l’utilisation des semences améliorées, (iv) la vulgarisation et le recours aux pesticides et l’accès au marché, (v) l’élargissement de l’accès aux technologies et aux services d’appui/conseil, (vi) la promotion de méthodes agricoles contribuant à atténuer les risques climatiques, (vii) l’investissement dans les infrastructures de transport et la réorganisation des dépenses publiques.

Nonobstant ces constats globaux, il ressort de l’analyse de la situation de la bande sahélienne que ces zones offrent plusieurs opportunités d’investissements dans le secteur Agricole, notamment la disponibilité de ressources en eau et terres agricoles, de pâturages et d’un cheptel très important. Dans cette zone, il existe un important potentiel inexploité pour accroître les revenus agricoles à court terme et offrir aux familles le choix entre continuer à cultiver la terre ou émigrer.

C’est dans ce contexte et qu’à la suite de l’analyse des résultats favorables d’une série d’études techniques et socio-économiques menées sur la bande sahélienne que la Banque mondiale a répondu favorablement à une requête adressée à elle par le Gouvernement en vue du financement du PDAZAM.

1. **DESCRIPTION DU PROJET**

L’objectif initial de développement du Projet (ODP) vise à « Améliorer la productivité agricole et renforcer la résilience des petits producteurs et des ménages ruraux dans les zones arides ciblées. » Le Financement Additionnel s’inscrit dans la même dynamique.

Les bénéficiaires directs du projet comprennent :

* Les agriculteurs et les groupes d’agriculteurs qui peuvent avoir un impact en termes d’augmentation de la production alimentaire régionale ; et les ménages pauvres et vulnérables qui sont généralement exclus des opportunités d’amélioration de la productivité et de la résilience, ne bénéficient pas des interventions locales visant à stimuler la production agricole, mais qui bénéficieront des transferts directs d’argent en espèces, des subventions pour les intrants/équipements et des subventions de contrepartie de ce projet.
* Les communautés et les villages plus larges où la réalisation d’infrastructures rurales sera soutenue par les investissements productifs par le projet au niveau individuel et collectif.
* Les institutions gouvernementales qui bénéficieront des activités de renforcement institutionnel requises pour soutenir les initiatives à long terme visant à améliorer la planification agricole et la productivité du secteur agricole et la résilience des ménages.

La vision de PDAZAM est celle où les ménages ruraux (y compris les femmes, les jeunes et les groupes défavorisés) résidant dans les zones semi-arides du Mali passent de l’agriculture de subsistance et de l’aide d’urgence au développement rural durable.

La zone d’intervention du PDAZAM se situe suivant l’ancien découpage administratif sur les Régions de Kayes, Koulikoro, Ségou et Mopti. Dans cette zone douze cercles sont concernés à savoir : Kayes (cercles de Nioro du Sahel, Yélimané et Diéma), Koulikoro (cercles de Nara, Kolokani et Kati), Ségou (cercles de Niono et Ségou), Mopti (cercles de Bandiagara, Douentza, Tenenkou et Youwarou). Le PDAZAM aura une durée de cinq (5) ans qui commencera dès la mise en vigueur du projet.

Conformément à la vision de la conception du projet, les activités couvriront les trois niveaux d’intervention qui correspondent aux trois composantes ainsi que suivent :

**Composante 1 : Amélioration de la productivité et de la résilience des populations bénéficiaires.** Elle vise à : (i) améliorer la résilience des ménages pauvres et vulnérables en fournissant des interventions combinées de transferts monétaires directs et des transferts monétaires productifs (à travers la promotion des AGR) ; (ii) augmenter la productivité agricole des producteurs et de leurs groupements. Cette composante s’appuie sur l’expérience du projet Jigisemejiri qui assurera la mise en œuvre des premières sous-composantes. La composante comprendra les sous-composantes suivantes :

* Sous-composante 1.1 : Extension du Registre social ;
* Sous-composante 1.2 Transferts d’argents directs et productifs ;
* Sous-composante 1.3. Promotion des nouvelles chaînes de valeur des cultures à forte valeur ajoutée.

**Composante 2 : Les infrastructures de production au niveau communautaire.** La composante financera les investissements dans les infrastructures communautaires qui visent à améliorer le contexte environnemental, physique et socioéconomique de l’agriculture en zones arides et à créer des synergies avec les activités visant à accroître la productivité agricole et à renforcer la résilience envisagée dans le cadre de la composante 1. Elle comprendra les sous-composantes suivantes :

* Sous- composante 2.1: La sélection et préparation (études) des investissements ;
* Sous-composante 2.2: Les investissements dans les infrastructures de production ;
* Sous-composante 2.3: Investissements dans les infrastructures de commercialisation.

**Composante 3 : Appui institutionnel, gestion de la crise, et coordination du projet.** Cette composante financera les activités de renforcement institutionnel nécessaires à la mise en œuvre du projet, ainsi que les institutions et les parties prenantes du projet, et l’appui au développement de la politique agricole conformément à l’objectif de développement du projet. Elle comprendra les sous-composantes suivantes :

* Sous-composante 3.1: création des capacités pour la planification et la mise en œuvre de politiques agricoles fondées sur les données probantes dans les zones arides ;
* Sous-composante 3.2: Gestion et Prévention des Crises ;
* Sous-composante 3.3: Coordination du projet.

Au regard de la nature, des caractéristiques et de l’envergure des travaux envisagés dans le cadre de l’exécution du Projet, le PDAZAM pourrait générer des impacts environnementaux et sociaux négatifs et de ce fait s’est vu classé en catégorie B selon les critères de catégorisation environnementale et sociale de la Banque mondiale. Les politiques opérationnelles de sauvegarde sociales et environnementales suivantes ont été déclenchées : (i) PO 4.01 « Evaluation Environnementale et Sociale » et (ii) PO 4.12 « Acquisition de terres et Réinstallation Involontaire ». Par conséquent, les instruments de sauvegardes suivants ont été élaborés :

1. Un manuel des Gestion des Plaintes (MGP) ;
2. Un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) ;
3. Un Cadre de Politique de Réinstallation des populations (CPRP) ;
4. Un Plan de Gestion Intégrée des Pestes et Pesticides (PGIPP).

Le PDAZAM bénéficiera de la Banque mondiale un financement Additionnel (FA) en vue d’améliorer la résilience par les canaux des filets sociaux et micro-projets tout en contribuant à une productivité agricole accrue avec des infrastructures de production (Périmètre maraîcher, Bas-fond et Mares) et de commercialisation (Magasin de Stockage, Banque de céréale, Boutique d’intrant et Marché rural). Il n’y aura pas de nouvelles activités, mais le nivellement du budget pour une meilleure mise en œuvre des activités. Certaines activités actualisées sur ce financement additionnel pourraient avoir des impacts environnementaux et sociaux négatifs dans un contexte d’aggravation de la situation d’insécurité dans les zones d’intervention du projet. C’est ce qui justifie l’actualisation du Cadre de Gestion Environnementale et sociale (CGES).

Le financement initial a été approuvé sous les Politiques Opérationnelles cependant l’additionnel intervient sous les NES (nouveau cadre entré en vigueur en 2018). Les instruments à élaborer le seront donc conformément aux NES :

* **Norme Environnementale et Sociale n° 1** : Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux ;
* **Normes Environnementale et Sociale n° 2 :** Emploi et conditions de travail ;
* **Norme Environnementale et Sociale n°3 :** Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution ;
* **Normes Environnementale et Sociale n°4**: Santé et sécurité des populations
* **Norme Environnementale et Sociale n° 5 :** Acquisition des terres, restrictions à l’utilisation des terres et réinstallation forcée ;
* **Norme Environnementale et Sociale n° 6 :**Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques ;
* **Norme Environnementale et Sociale n° 8 :**Patrimoine culturel ;
* **Norme Environnementale et Sociale n° 10 :** Mobilisation des parties prenantes et information.

C’est dans ce cadre que les présents TDRs sont élaborés pour le recrutement d’un Consultant individuel spécialisé dans les évaluations sociales et environnementales et disposant d’une solide connaissance de la réglementation nationale en vigueur au Mali et des normes environnementales et sociales de la Banque mondiale pour l’actualisation du Cadre de Gestion Environnementale et Sociales (CGES) et l’élaboration d’un Plan de Gestion de la Main-d'œuvre (PGMO), Plan de Gestion des Nuisibles (PGN), Évaluation des Risques Sécuritaires (ERS) du PDAZAM.

1. **MISSION N°01 : ACTUALISATION DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALES (CGES)**
   1. **OBJECTIFS DE LA MISSION N°1**

Dans le cadre du Financement Additionnel (FA), l’actualisation du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) est nécessaire pour mettre ce dernier en conformité à la fois avec la réglementation nationale en matière de l’environnement et le Cadre environnementales et sociales de la Banque Mondiale.

Le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) est un mécanisme d’identification des impacts environnementaux et sociaux du projet avant son évaluation par la Banque.

De manière spécifique, il s’agit d’actualiser :

* L’identification et l’évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels de chacune des composantes du projet. Cette actualisation consiste, comme préconisée par la Banque, à évaluer les risques que peut présenter le projet, à identifier des moyens d’améliorer sa planification, sa conception et son exécution en proposant des procédures, des critères et des mécanismes destinés à éviter, minimiser, atténuer ou compenser ses effets négatifs sur l’environnement et le milieu humain ;
* Décrire le processus, le mécanisme et les circonstances dans lesquelles les PGES des évaluations environnementales et sociales spécifiques se déroulent ;
* Faire une analyse comparative entre les textes de protection environnementale et sociale du Mali et les normes du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale et y dégager les textes les plus pertinents en fonction des enjeux environnementaux ainsi de leur applicabilité dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet ;
* Analyser les enjeux environnementaux et sociaux liés à la production agricole et à la sécurité alimentaire au Mali en général et dans les zones d’intervention en particulier ;
* Analyser la capacité de résilience des populations bénéficiaires face à l’insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
* Analyser les capacités institutionnelles (arrangement, personnel de qualité, ressources, etc.) de l’unité du PDAZAM à mettre efficacement en œuvre les mesures environnementales et sociales conformes aux normes du CES de la Banque mondiale ;
* Faire une analyse genre à partir des données et des documents disponibles pour :

1. Identifier les écarts socio-économiques entre les hommes et les femmes dans les zones d’intervention du projet. Les écarts pourraient être entre autres, le niveau de revenu, l’accès aux services sociaux de base ;
2. Identifier les risques de violence basée sur le genre et proposer des mesures d’atténuation ;
3. Proposer des actions précises pour diminuer les écarts identifiés qui pourraient être financés dans le cadre du projet (par exemple activités de formation, inclusion des femmes dans la réalisation des activités du projet, etc.)
4. Le cas échéant, établir les impacts négatifs possibles du projet lors de la préparation et l’exécution du projet, notamment tout lien avec les politiques de sauvegarde ;
5. Proposer les indicateurs afin de surveiller et d’évaluer l’efficacité des actions proposées.

* Préparer le cadre participatif et institutionnel afin de bien identifier les bénéficiaires du projet à travers l’élaboration des outils pour réduire les impacts environnementaux et sociaux, assortis d’un Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES) y compris les coûts estimés et doit comprendre :

1. Des propositions et scénarii ainsi que les instruments environnementaux et sociaux `à élaborer afin d’éviter, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables du projet sur l’environnement biophysique, socio-économique et culturel, et le coût de mise en œuvre de chacune est estimé ;
2. Les rôles et responsabilités pour l’élaboration des instruments et de la mise en œuvre des mesures qui en découleront au regard de la législation et du cadre institutionnel au Mali en la matière, ainsi que des exigences des normes de la Banque Mondiale ;
3. Un mécanisme de contrôle environnemental comprenant les modalités de suivi et de rapportage (dans les documents de suivi-évaluation du projet, etc.) de la mise en œuvre des mesures du PCGES ;
4. Un mécanisme efficace de gestion des i ;
5. Proposer les moyens de mise en œuvre du CGES ;
6. Les besoins de renforcement des capacités de l’unité de mise en œuvre du Projet et des principaux acteurs impliqués dans la bonne exécution du PCGES, un budget y afférent est estimé.
   1. **RESULTATS ATTENDUS**

Les principaux résultats attendus sont :

* L’environnement initial actualisé des zones d’intervention du projet est pré-caractérisé ;
* La mise à jour du cadre juridique, réglementaire et institutionnel de gestion environnementale est analysée au regard de la législation nationale, et des exigences des normes de la Banque Mondiale ;
* Les différents enjeux environnementaux et sociaux liés au projet sont actualisés ;
* La capacité de résilience des populations bénéficiaires face à l’insécurité alimentaire et nutritionnelle est actualisée ;
* Les capacités de l’unité du projet sur l’élaboration des instruments et de mise en œuvre des mesures sont cernées ;
* les instruments environnementaux et sociaux à élaborer sont définis et leurs coûts de mise en œuvre sont chiffrés et actualisés ;
* Les rôles et responsabilités actualisés pour la mise en œuvre de ces mesures sont précisés, au regard de la législation et du cadre institutionnel du Mali en la matière et des exigences de la Banque Mondiale dans ce domaine ;
* Un plan de suivi et de surveillance est élaboré assorti d’un budget actualisé ;
* Les besoins de renforcement des capacités sont détaillés et chiffrés (coûts) ;
* L’élaboration d’actions et de mesures pour diminuer les écarts socio-économiques entre hommes et femmes qui pourraient être financées par le projet, ainsi que les indicateurs afférents sont identifiés et actualisés ;
* Le niveau du risque de violence basée sur le genre est connu et les différents plans à élaborer sont planifiés ;
* Le cas échéant, la préparation d’une liste des impacts potentiels négatifs du projet sur les femmes sera établie avec l’élaboration d’un plan d’action et des indicateurs permettant de surveiller la mise en œuvre pratique et l’efficacité du plan.
  1. **TACHES DU CONSULTANT**

Sur la base de la documentation existante, des visites de terrain et des rencontres avec les principaux acteurs concernés, le consultant exécutera les tâches ci-après :

* présenter sommairement et de manière générale les conditions du milieu naturel (physique et biologique), du milieu humain, socioéconomique et culturel dans les zones d’intervention du projet. Cette description du milieu récepteur du Projet doit mettre l’accent sur les enjeux environnementaux et sociaux majeurs connus (type de pollution, nuisance ou dégradation critique, services éco systémiques menacés, espèces en danger, etc.) et dont le projet pourrait augmenter la criticité ;
* actualiser les principaux enjeux environnementaux et sociaux potentiels sur l’ensemble de la zone d’intervention du projet et proposer en annexe une check-list des impacts et risques types rencontrés et des mesures correctives appropriées pour éviter ou atténuer ces impacts;
* actualiser les cadres politique, institutionnel et juridique en matière environnementale et sociale (par ex. gestion environnementale, acquisition de terres et utilisation des sols, protection du patrimoine culturel, développement social) au sein desquels le projet évoluera, en mettant l’accent sur les conditions requises pour une mise en œuvre optimale ;
* ;
* préparer des directives environnementales à l’attention des bénéficiaires du projet et autres prestataires de services chargés d’exécuter certaines prestations, notamment des clauses environnementales et sociales qui feront partie des dossiers d’appel d’offres y compris les coûts relatifs ;
* Décrire le processus, le mécanisme et les circonstances dans lesquelles les évaluations environnementales et sociales spécifiques (i.e., évaluation limitée ou approfondie) se déroulent pour chaque activité. Il s’agit, en particulier de la prise de décision pour la conduite de l’EIES pour chaque sous-projet dès lors que leur nature et le site physique ont été définis, de l’élaboration et de l’approbation des Termes de Référence des EIES pour ces infrastructures, de même que la mise en œuvre et le suivi de leur PGES ;
* actualiser un mécanisme de gestion des plaintes ;
* actualiser procédure de gestion des découvertes archéologiques accidentelles ;
* définir le niveau de renforcement des capacités des acteurs et de l’assistance technique éventuelle en matière environnementale et sociale ;
* développer un programme de suivi-évaluation assorti d’un calendrier de monitoring, de préférence participatif afin de préserver toute sa dimension communautaire en spécifiant les indicateurs environnementaux et sociaux types pour leur suivi-évaluation, ainsi que la méthodologie de leur mise en œuvre (données de référence, fréquence des collectes, responsabilités, etc.). Le programme de suivi-évaluation participatif devra en outre, comporter un plan spécifique de surveillance environnementale et sociale participative pour davantage s'assurer du contrôle efficace et effectif des questions environnementales et sociales mises en exergue dans le PGES ;
* actualiser grille de contrôle environnemental, comprenant la grille d’impact environnemental et les mesures d’atténuation ;
* identifier les besoins institutionnels requis pour la mise en œuvre des recommandations du CGES, ce qui passera par une évaluation du pouvoir et du potentiel des institutions à différents niveaux (par ex. services régionaux, locaux et communaux), ainsi que leurs capacités à gérer et suivre l’exécution du CGES. Cette analyse peut être étendue à de nouvelles lois et règlementations, à de nouveaux organismes ou à de nouvelles fonctions attribuées à des organismes existants, à des accords intersectoriels, à des procédures de gestion et a des formations en gestion au recrutement de personnel, à la formation des agents d’entretien, à l’appui budgétaire et financier ;
* fixer des conditions requises en matière d’assistance technique apportée aux communautés locales, aux prestataires de service et aux institutions du secteur public et privé pour appuyer leurs contributions respectives à la mise en œuvre du CGES ;
* préparer un budget et des annexes techniques pour la mise en œuvre des recommandations du CGES ;
* organiser des consultations avec les parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du CGES ;
* Faire une analyse sommaire annonçant le mécanisme de gestion des plaintes basé sur le mécanisme existant validé par la Banque Mondiale ;

Les tâches liées aux autres instruments ??

* 1. **MÉTHODOLOGIE**

L’approche participative et inclusive sera privilégiée dans le cadre de l’exercice de la mission du consultant. Le consultant devra se procurer de tous les documents relatifs au projet et aux exigences de la Banque Mondiale, ainsi que toutes autres informations jugées nécessaires à la réalisation de sa mission. Il devra identifier et passer en revue la réglementation et les directives régissant la conduite des études d’impact environnemental et social ainsi que de politiques nationales, lois, règlements et cadres administratifs concernant l’évaluation d’impact environnemental et social. Dans tous les cas, le consultant proposera une méthodologie détaillée, le plan d’exécution, ainsi que le calendrier de réalisation de la prestation. Le Consultant devra s’assurer d’impliquer la DNACPN lors du processus de préparation du CGES.

Pendant le déroulement de sa mission, le consultant organisera des rencontres avec les différents partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet pour présenter une note méthodologique. Après adoption de sa méthodologie et de son plan d’exécution, le consultant produira une version provisoire à soumettre à l’approbation de la Banque et à la validation lors d’un atelier qui sera organisé à cet effet. Le consultant produira ensuite une version finale incluant les observations formulées lors de l’atelier de validation.

* 1. **MODÈLE INDICATIF DU RAPPORT CGES**

Ce rapport du CGES doit contenir les points suivants :

* une liste des Acronymes ;
* un sommaire ;
* un résumé analytique en français et en anglais ;
* une brève description du projet et des sites potentiels incluant la méthodologie qui sera appliquée pour la préparation, l’approbation et l’exécution des microprojets ;
* une situation environnementale et sociale dans les zones du projet, appuyée par des cartes thématiques ;
* une analyse du cadre politique, juridique et institutionnel en matière de gestion de l’environnement et une analyse des Normes environnementales et sociales applicables aux activités du PDAZAM ;
* une analyse des risques et effets liés aux changements climatiques et les mesures d’adaptation/atténuation y afférentes ;
* une analyse des risques et effets liés à l’insécurité alimentaire et aux crises nutritionnelles des populations de la zone d’intervention du projet ainsi que les mesures de résilience appropriées ;
* **le genre :** Il devra répondre aux exigences internationales en matière de traitement de cette question et devra être factuel et concis. Il devra présenter un diagnostic général de la question genre.
* Une identification et évaluation des impacts environnementaux et sociaux potentiels et leurs mesures d’atténuation ;
* Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;
* des procédures d’analyse et de sélection des sous projets incluant les critères de détermination du niveau d’analyse environnementale et sociale requise pour chaque sous projet ;
* des dispositions institutionnelles pour la mise en œuvre et le suivi du PGES, évaluation de la capacité institutionnelle, programme détaillé pour le renforcement des capacités, incluant un plan d’action et un budget de mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;
* un cadre de suivi et évaluation participative avec des indicateurs types, simples et mesurables, un calendrier de suivi-évaluation et les parties responsables de la mise en œuvre de ce plan ;
* Consultation du public
* une brève description des méthodes utilisées pour la consultation publique ;
* un résumé des consultations publiques du CGES ;
* la référence bibliographique
* des annexes qui présentent :
* les PV des consultations publiques incluant les localités, dates, listes de participants, problèmes soulevés, et réponses données ;
* Liste des personnes consultées
* le formulaire de sélection des microprojets ;
* la grille de contrôle environnemental et social, comprenant la grille d’impact environnemental et social et les mesures d’atténuation appropriées ;
* les TDR type pour l’élaboration d’une EIES;
* les clauses environnementales à intégrer dans les dossiers d’appel d’offres, les Contrats pour la Conception, la Construction et l’Entretien des infrastructures construites dans le cadre du Projet ;
* le formulaire de revue environnementale et sociale (Screening);
* la matrice type présentant les composantes du CGES ;
* le formulaire type de surveillance et de suivi environnemental ;
* le format type pour un rapport environnement-sécurité-santé ;
* le plan de consultation et de communication.

1. **MISSION N°02 : ÉLABORATION DU PLAN DE GESTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE (PGMO)**
   1. **OBJECTIFS DE LA MISSION N°02**

La présente étude a pour objectif d’identifier et de clarifier conformément aux dispositions du code de travail en vigueur au Mali et aux exigences de la NES 2 de la Banque mondiale relative à l’emploi et aux conditions du travail, les enjeux liés aux conditions de mobilisation et d’emploi de tous les acteurs mobilisés pour la mise en œuvre du projet.

Spécifiquement, il s’agira d’élaborer une procédure de gestion de la main-d’œuvre qui puisse garantir les meilleures conditions d’emplois et de travail, la santé et la sécurité des travailleurs et des prestataires des services et des biens du projet.

* 1. **Clarification des travailleurs du projet selon la norme environnementale et sociale NES 02 du CES**

Au titre de la norme 2 du CES de la Banque Mondiale, les travailleurs du projet sont composés des travailleurs directs, des travailleurs contractuels, des employés des fournisseurs principaux du projet et des travailleurs communautaires.

* **Les travailleurs directs** sont les personnes employées directement par le projet pour effectuer des tâches qui sont directement liées au projet à l’instar des travailleurs de l’unité de gestion du projet ; - Les travailleurs contractuels sont des employés recrutés par des tiers pour effectuer des travaux liés aux fonctions essentielles du projet, indépendamment de la localisation de ces travaux. ;
* **Les employés des fournisseurs** principaux sont des personnes employées ou recrutées par les fournisseurs principaux du projet ;
* Quant aux **travailleurs communautaires**, ce sont les membres de la communauté employés ou recrutés pour travailler sur le projet.

Ainsi, le consultant devra identifier tous les types de travailleurs sur le projet et les catégoriser en fonction de leur niveau d’intervention sur le projet.

* 1. **TACHES DU CONSULTANT**

Le Consultant devra élaborer un manuel de procédures de gestion de l’emploi et des conditions de travail du projet conformément à la législation malienne et aux exigences de la norme NES 02 de la Banque mondiale.

Plus spécifiquement, le Consultant devra :

* identifier et décrire les différents types de travailleurs du projet ;
* évaluer les principaux risques liés à l’emploi et aux conditions de travail sur le projet d’accès à l’électricité au Mali ;
* décrire les principaux aspects de la législation du travail (Conditions générales, Santé et sécurité au travail) sur le projet ; - Identifier les responsables de la supervision du respect des normes du travail au Mali et des éventuels besoins de renforcement de capacités ;
* présenter les principaux rôles et responsabilités des acteurs du projet dans la gestion des travailleurs;
* analyser les politiques et les procédures en matière d’emplois et de conditions de travail conformément à la législation applicable au projet ;
* décrire les aspects en lien avec l’âge d’admission à l’emploi conformément à la législation applicable au projet ;
* élaborer le mécanisme de gestion des plaintes liées au travail conformément aux exigences de la NES N°02 de la Banque Mondiale ;
* Définir un mécanisme de gestion des plaintes comprenant les moyens d’assurer l’accès et les réponses aux plaintes sensibles tels que l’EAS/HS ;
* Estimer le coût/ budget de mise en œuvre du PGMO, afin que celles-ci puissent être prises en compte dans le coût du projet.

Le Consultant devra également consulter les documents suivants :

* Normes Environnementales et Sociales 2 (NES2) : Emploi et conditions de travail,
* Normes Environnementales et Sociales 1 (NES1) : Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux,
* Les documents et politiques de l’emploi de la République du Mali ;
* Le document du projet d’accès à l’électricité au Mali ;
* Tout autre document pertinent.
  1. **Démarche méthodologique**

Le consultant devra présenter une démarche méthodologique claire et complète, notamment par rapport à :

* La revue documentaire : (i) le CES notamment la norme NES n° 10 ; la norme NES n°1; (ii) le guide de consultation des parties prenantes relative à la COVID-19; (iii) les documents de politiques environnementales et sociales du Mali sans s’y limiter ; la collecte et l’analyse de toute la documentation disponible relative au Projet (y compris le CGES actualisé, le CPRP actualisé, la note de bonne pratique contre les VBG/EAS/HS de la Banque Mondiale, etc.) ;
* Des entretiens avec les représentants de principales parties prenantes au niveau national et local ;
* Des visites du terrain pour s’entretenir avec les représentants des principales parties prenantes, la rédaction d’un rapport provisoire qui sera restitué lors d’un atelier avec le rapport du Cadre Politique de Réinstallation des Populations de ce projet ;
* Toutes les rencontres y compris celles entre l’UGP et l’équipe de la Banque mondiale seront mentionnées.

Compte tenu du contexte de la pandémie COVID-19, le Consultant s'assurera que cette mission (et le projet lui-même) ne devienne pas un vecteur de diffusion de la maladie. Pour cela, il exploitera, les conseils connexes de l’OMS et les mesures de prévention édictées par les autorités nationales sur le COVID-19 pour la tenue des séances de consultation et pour les travaux de terrain.

* 1. **MODÈLE INDICATIF DU RAPPORT PGMO**

**INTRODUCTION (environ 1-2 pages)**

* Donner une description générale du projet
* Présenter les objectifs et caractéristiques principales du PGMO,
* Présenter les normes environnementales et sociales (NES) de la Banque mondiale,
* Présenter les principaux documents de référence utilisés pour la préparation du PGMO.

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DANS LE PROJET PRSA-Mali (environ 3-4 pages)**

* Indiquer ou, le cas échéant, estimer le nombre total de personnes devant être employées sur le projet ;
* Identifier les différents types de travailleurs du projet et décrire leurs caractéristiques probables (par exemple, travailleurs directs, travailleurs contractuels, travailleurs des principaux fournisseurs, les travailleurs communautaires, travailleurs locaux, travailleurs migrants nationaux ou étrangers, femmes, travailleurs ayant dépassé l’âge minimum, mais n’ayant pas encore atteint 18 ans, etc.). En particulier :
  + Pour les travailleurs contractuels : Décrire l’organisation contractuelle envisagée ou connue pour le projet, accompagnée du nombre et du type de fournisseurs/prestataires et sous-traitants ainsi que du nombre probable de personnes qui seront employées ou engagées par chaque fournisseur/prestataire ou sous-traitant. Si l’on s’attend à ce que des travailleurs du projet soient engagés par des négociants, des intermédiaires ou des agents, cela devrait être indiqué en même temps qu’une estimation du nombre de personnes qui devraient être recrutées de cette manière.
  + Pour les travailleurs migrants : Si l’on s’attend à ce que des migrants (nationaux ou étrangers) travaillent sur le projet, cela doit être indiqué et des détails correspondants seront fournis.
* Indiquer les délais et l’ordre de couverture des besoins de travailleurs en termes d’effectifs, de lieux d’affectation, de types d’emplois et de compétences requises (estimations détaillées pour la première année du projet et estimations plus générales pour les années suivantes).
* Présenter les principaux rôles et responsabilités des acteurs du projet dans la gestion des travailleurs.

**IDENTIFICATION DES RISQUES PROFESSIONNELS LIES AU TRAVAIL (environ 3-4 pages)**

* Identifier les principaux risques qui pourraient être associés à l’emploi et aux conditions de travail, en distinguant (i) les risques professionnels physiques (tels que ceux sont liés la manutention de charges lourdes, de postures contraignantes, d’utilisation d’outillages dangereux, etc.)et (ii) les risques liés à des facteurs psychologiques (respect des délais, imprévus et urgences, contraintes économiques).
* Identifier les risques plus précis liés à :
  + la manipulation, le transport, le traitement et l’élimination de matières dangereuses ;
  + les accidents ou les situations d'urgence, en indiquant le secteur ou la localité où ceux-ci pourraient se produire ;
  + la compréhension et la mise en œuvre par tous des dispositions relatives, à l’hygiène, la santé et la sécurité au travail ;
  + au travail dans les bureaux.
* Identifier un système de prévention de ces risques par rapport surtout à l’organisation des chantiers et leurs installations, le choix des produits et procédés les moins dangereux ;
* Proposer les éléments essentiels du *Plan de Gestion environnementale et sociale – Chantier (PGES-C)*, qui sera établi, si nécessaire, par l’opérateur retenu (avec présentation générale des choix organisationnels adaptés pour faire face aux risques).

**BREF APERÇU DE LA LÉGISLATION DU TRAVAIL AU MALI : TERMES ET CONDITIONS (environ 3-4 pages)**

* Présenter les éléments essentiels du Code du Travail du Mali (Loi n°92-020 et ses lois modificatives), en particulier : les principaux essentiels, les rémunérations, les heures de travail, le droit des travailleurs, les situations d’urgence, etc. et la manière dont cette législation s'applique aux différentes catégories de travailleurs recensés ;
* Présenter le Décret n°00-038/P-RM du 27 janvier 2000 fixant les conditions de travail du personnel de l’administration relevant du Code du travail ;
* Présenter les aspects pertinents concernant la norme ISO 45001 relative à la santé et à la sécurité au travail (S&ST) au niveau mondial, qui vise à améliorer les niveaux de sécurité sur les lieux de travail ;
* Donner une description générale les Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et des Nations Unies (ONU), qui ont été ratifiées par le Mali ;
* Analyser les politiques et les procédures en matière d’emploi et des conditions de travail conformément à la législation malienne applicable au projet ;
* Analyser les aspects relatifs à l’âge d’admission à l’emploi conformément à la législation applicable au projet.
* Etc.

**BREF APERÇU DE LA LÉGISLATION DU TRAVAIL : SANTÉ ET SÉCURITÉ (2-3 pages)**

* Présenter les dispositifs concernant la santé et la sécurité au travail ;
* Présenter la Loi n099-041 du 12 août 1999 portant code de prévoyance sociale et ses lois modificatives ;
* Appliquer cette législation aux différentes catégories de travailleurs identifiés du projet ;
* Identifier les frais relatifs qui seront supportés par l’employeur
* Présenter Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires (EHS) de la Banque mondiale, particulièrement par rapport à l’hygiène et la sécurité au travail.

**PERSONNEL RESPONSABLE (1-2 pages)**

* Identifier les fonctions et/ou les personnes assumant les responsabilités suivantes dans le cadre du projet :
* recrutement et gestion des travailleurs du projet ;
* recrutement et gestion des fournisseurs/prestataires ou sous-traitants ;
* santé et sécurité au travail ;
* formation des travailleurs ;
* gestion des plaintes des travailleurs.

Dans certains cas, ces fonctions et/ou personnes peuvent être identifiées chez des fournisseurs/prestataires ou sous-traitants, particulièrement lorsque les travailleurs du projet sont employés par des tiers.

**POLITIQUES ET PROCÉDURES TERMES ET CONDITIONS (2-3 pages)**

Identifier et décrire, en matière de gestion des droits des travailleurs, les mesures précises qui seront prises pour assurer le respect des droits de tous les travailleurs, conformément aux normes du travail internationales (Bureau International du Travail, BIT)) et aux dispositifs nationaux. Cela concernera en particulier les aspects suivants :

* Égalité des chances pour in traitement économique applicable à tous les travailleurs résidant légalement dans le pays et reconnaissant le principe de rémunération égale pour un travail de valeur égale ;
* Recrutement local;
* Droit syndical (droit des travailleurs et des employeurs de constituer des organisations de leur choix) ;
* Coercition (ou travail forcé) ;
* Travail des enfants, conformément aux conventions internationales et aux recommandations du BIT, comme aussi dispositifs juridiques nationaux ;
* Genre, pour assurer une implication des femmes et ‘égalité des chances.

**MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES ET DE RÈGLEMENT DES GRIEFS (2-3 pages)**

* Fournir des informations détaillées sur le mécanisme de gestion des plaintes liées au travail qui sera mis à la disposition des travailleurs directs et contractuels.
* Décrire de quelle manière les travailleurs seront informés de ce mécanisme et rendus capables d’y participer de manière active.

**GESTION DES FOURNISSEURS (1-2 pages)**

* Fournir des informations détaillées sur :
* Le processus de sélection des fournisseurs et prestataires ;
* Les dispositions contractuelles qui seront mises en place pour la gestion des questions liées à la main-d’œuvre employée par les fournisseurs et prestataires, y compris les questions de santé et de sécurité au travail ;
* La procédure de gestion et de suivi de la performance des fournisseurs et prestataires.

**GESTION DES TRAVAILLEURS COMMUNAUTAIRES (2-3 pages)**

* Donner des informations détaillées sur les conditions de travail des travailleurs communautaires (si le projet prévoit le recours à eux)
* Indique les mesures à prendre pour s’assurer que cette main-d’œuvre est fournie à titre bénévole.
* Donner aussi des détails sur la nature des accords qui devront être conclus et les modalités d’enregistrement de ces accords. (Voir la NES n°2 et les sections correspondantes de la Note d'orientation).
* Fournir des informations détaillées sur le mécanisme de gestion des plaintes concernant les travailleurs communautaires ainsi que sur les rôles et responsabilités en matière de suivi de ces travailleurs. (Voir la NES n°2 et les sections correspondantes de la Note d'orientation).

1. **MISSION N°03 : ÉVALUATION DES RISQUES SÉCURITAIRES (ERS)**
   1. **OBJECTIFS DE LA MISSION N°03**

L’objectif principal de cette étude est de concevoir un plan de gestion efficace des risques de sécurité pour empêcher les problèmes de devenir des urgences pour le projet. Il indiquera la marche à suivre quant à la définition et la planification des réactions aux scénarios susceptibles de mettre les travailleurs du projet à risque et aidera le projet à visualiser la façon dont un risque pourrait affecter les activités et les étapes à suivre pour éliminer ou éviter les menaces tout au long du cycle de vie du projet.

De manière spécifique, il s’agit de/d’:

* Identifier systématiquement les risques de sécurité potentiels pour les travailleurs du projet, les sites, les actifs et les activités ainsi que pour les communautés affectées par le/les projet(s) ;
* Faire une cartographie détaillée de la situation sécuritaire de la zone d’accueil du projet ;
* Analyser la situation sécuritaire des zones d’accueil du projet, la législation nationale, les dispositifs sécuritaires des autorités locales ainsi que les bonnes pratiques ;
* Évaluer les menaces, les risques sécuritaires susceptibles d’entraver l’atteinte des objectifs du projet ;
* Proposer une procédure de sécurité globale d’intervention et spécifique suivant le niveau de sécurité en vigueur dans les régions d’accueil du projet - Elaborer un dispositif de suivi adéquat de la situation sécuritaire du projet ; - Estimer le coût des mesures du plan de gestion de la sécurité.
  1. **Résultats attendus**

Les principaux résultats attendus sont :

* Les risques de sureté, santé, sécurité des zones d’intervention du projet sont identifiés ;
* La cartographie de la situation sécuritaire de la zone d’intervention du projet a été faite ;
* La situation sécuritaire autour du projet a été analysée et évaluée ;
* Une procédure globale d’intervention et spécifique est proposée ;
* Un dispositif de suivi de la situation sécuritaire est élaboré avec un coût estimatif du plan de gestion.
  1. **Cadre environnemental et social (CES)**

Le Cadre environnemental et social (CES) de la Banque Mondiale (BM), en particulier les normes environnementales et sociales NES n°1 et 4), exigent que les emprunteurs évaluent et gèrent les risques et impacts sociaux potentiels découlant des opérations financées par la BM, y compris les menaces contre la sécurité humaine, les conflits intercommunautaires ou interétatiques, ainsi que la criminalité ou la violence générale. Les emprunteurs sont tenus de préparer des **Évaluations des Risques de Sécurité (ERS)** et **des Plans de Gestion de Sécurité (PGS)** qui identifient et atténuent les risques posés par des niveaux élevés de conflit et de violence. Ces menaces contre la sécurité humaine dans les zones d’opération des projets doivent être suivies, atténuées ou gérées pendant la mise en œuvre du projet dans la mesure où elles affectent les bénéficiaires, les actifs du projet et la réussite des objectifs de développement des projets.

L’ERS devrait inclure une analyse des menaces, des vulnérabilités, des risques et des facteurs contextuels qui pourraient causer ou exacerber les risques contre la sécurité humaine. Par exemple, des incidents de sécurité liés à la présence de groupes armés non étatiques, opérations militaires, tensions entre les membres de la communauté, entreprises locales, sous-traitantes et autres parties prenantes et le personnel de sécurité qui peuvent survenir en raison des impacts réels ou perçus du projet ainsi qu’au comportement perçu du personnel de sécurité. Ces risques doivent guider la création d'un registre des risques de sécurité, détaillant clairement les risques, les mesures d’atténuation des risques, les parties responsables et les calendriers.

* 1. **Tâches du consultant**

Le consultant aura pour tâches de réaliser la cartographie des risques et de mettre en place un système de gestion des risques de sécurité qui auront été identifiés.

En d’autres termes, le consultant fera un état des lieux global, de la sécurité dans les régions d’intervention du projet. Spécifiquement, l’intervention du Consultant permettra une analyse globale des risques de sécurité de façon à garantir la mise en œuvre adéquate du projet. Pour cela, il devra :

* Consulter les parties prenantes nationales et internationales chargées de la sécurité de la zone d’accueil du projet ;
* Sur la base de la documentation existante, des visites de terrain et des rencontres avec les principaux acteurs concernés, le consultant exécutera les tâches ci-après :

1. Présenter les conditions du milieu géographique, humain, socio-économique et culturel des sites d’intervention du projet. Cette description du milieu récepteur du Projet doit mettre l’accent sur les enjeux environnementaux et sociaux majeurs connus (type de risque : guerre civile, attaque terroriste Accident, maladie épidémique, etc.) et dont le Projet pourrait augmenter la criticité ;
2. Identifier, évaluer et mesurer de sureté / sécurité de la zone du projet ;
   1. **TACHES DU CONSULTANT**

Le Consultant devra élaborer un manuel de procédures de gestion de l’emploi et des conditions de travail du projet conformément à la législation malienne et aux exigences de la norme NES 02 de la Banque mondiale.

Plus spécifiquement, le Consultant devra :

* Identifier et décrire les différents types de travailleurs du projet ;
* Évaluer les principaux risques liés à l’emploi et aux conditions de travail sur le projet d’accès à l’électricité au Mali ;
* Décrire les principaux aspects de la législation du travail (Conditions générales, Santé et sécurité au travail) sur le projet ; - Identifier les responsables de la supervision du respect des normes du travail au Mali et des éventuels besoins de renforcement de capacités ;
* Présenter les principaux rôles et responsabilités des acteurs du projet dans la gestion des travailleurs;
* Analyser les politiques et les procédures en matière d’emplois et de conditions de travail conformément à la législation applicable au projet ;
* Décrire les aspects en lien avec l’âge d’admission à l’emploi conformément à la législation applicable au projet ;
* Élaborer le mécanisme de gestion des plaintes liées au travail conformément aux exigences de la NES N°02 de la Banque Mondiale ;
* Définir un mécanisme de gestion des plaintes comprenant les moyens d’assurer l’accès et les réponses aux plaintes sensibles tels que l’EAS/HS ;
* Estimer le coût/ budget de mise en œuvre du PGMO, afin que celles-ci puissent être prises en compte dans le coût du projet.

Le Consultant devra également consulter les documents suivants :

* Normes Environnementales et Sociales 2 (NES2) : Emploi et conditions de travail,
* Normes Environnementales et Sociales 1 (NES1) : Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux,
* Les documents et politiques de l’emploi de la République du Mali ;
* Le document du projet d’accès à l’électricité au Mali ;
* Tout autre document pertinent.
  1. **MODÈLE INDICATIF DU RAPPORT ERS**

**Contexte de sécurité, incidents et environnement de menaces : Contexte de sécurité stratégique :** description du contexte général du pays en termes de conflits, d’insécurité, de tensions, etc. Inclure des informations relatives au nombre d’incidents de violence armée1, au nombre de décès, etc. Faire l’état des acteurs armés si pertinent, y compris les forces de sécurité internes et externes. Inclure autres données applicables, par exemple chômage, pauvreté et inégalité ; niveaux et types de criminalité ; troubles politiques, mouvements et conflits sociaux endémiques ; terrorisme ; attitude générale vis-à-vis du projet et des problèmes qui y sont liés**.**

**Situation actuelle :** description plus détaillée d’évènements principaux et récents du pays. Inclure des informations plus précises quant aux différentes régions du projet (le cas échéant). Fournir des prévisions sur la situation de sécurité (inclure des données récentes d’incidents si pertinentes).

**Évaluation des risques de sécurité :** Principaux risques : fournir les informations principales relatives au conflit, à la violence et à l’insécurité, c’est-à-dire identifier quels sont les principaux facteurs contribuant à l’insécurité. Indiquer quelles sont les tendances principales du contexte actuel. Suite à cela, identifier quelles sont, les principaux risques ? Pour chaque risque, estimer le niveau de probabilité, et l’impact potentiel de ces menaces sur le projet. Grâce à ces évaluations et en utilisant la matrice des risques ci-dessus, établir le niveau de risque de chaque risque.

**Matrice des risques :** inclure chaque risque/menace identifiée dans la matrice des risques afin de fournir un aperçu général.

**5. Aperçu des risques de sécurité et mesures d’atténuation (registre des risques de sécurité) :** même si l’atténuation des risques sera traitée plus en détail dans le PGS, inclure un tableau qui fournit déjà un aperçu très global des différents risques, leur niveau de risques, et une proposition de mesures d’atténuation. Pour chaque risque, fournir une analyse de contexte, en citant ces faiblesses et forces. Ces analyses aideront dans l’élaboration de mesures d’atténuation. Indiquer si le projet peut répondre à ces risques ou pas.

**6. Autres informations :** si pertinent, inclure un aperçu du contexte de sécurité dans chaque région où le projet sera mis en œuvre.

**7. Annexes :** Inclure des annexes pertinentes au rapport d’ERS, par exemple des cartes, des données, etc.

1. **MISSION N°04 : Plan de Gestion des Nuisibles (PGN)**
   1. **OBJECTIFS DE LA MISSION N°04**

L’objectif de l’étude est d’élaborer le Plan de Gestion des Nuisibles qui est la mise à jour du Plan de Gestion Intégrée des Pestes et Pesticides (PGIPP) en vue de prévenir ou d’atténuer les effets de l’utilisation des pesticides sur l’environnement et de proposer un cadre de lutte antiparasitaire et de gestion des nuisibles et leurs résidus.

Il s’agit plus spécifiquement :

* Identifier l’ensemble des risques potentiels sur le plan environnemental (physique, chimique, biologique en particulier humain et animal) au regard des interventions envisagées dans le cadre du Projet et qui pourraient engendrer et/ou augmenter l’usage des produits phytopharmaceutiques;
* Apprécier les capacités existantes en matière de prévention et de secours d’urgence en cas d’intoxication aux pesticides ;
* Évaluer la possibilité de capitalisation des acquis des mesures de gestion développées par le Projet d'Élimination et de Prévention des Pesticides Obsolètes (PEPPO) au Mali sur la gestion des emballages et les pesticides obsolètes ;
* Proposer un plan de gestion budgétisé des pestes y compris des méthodes de lutte biologique applicables et accessibles aux communautés;
* Définir les dispositions institutionnelles de suivi et de surveillance à prendre avant, pendant et après la mise en œuvre du Projet.
  1. **Résultats attendus**

Les principaux résultats attendus de l’étude sont :

* L’environnement initial de la zone du Projet est présenté en termes de pestes connues en agriculture et en santé publique, de lutte antiparasitaire et d’utilisation des pesticides ;
* L’analyse transport/stockage/manipulation, et usage actuel de produits phytopharmaceutiques en nature et en volume niveau de connaissance des enjeux et risques au niveau communautaire ;
* le cadre institutionnel et réglementaire de lutte anti- parasitaire est analysé au regard de la législation nationale, sous régionale et des normes de la Banque mondiale ;
* les mesures développées par le Mali dans le cadre du projet PEPPO sont connues et les pistes de leur capitalisation sur le projet sont identifiées ;
* le Plan de Gestion des Nuisibles et d’utilisation des pesticides est élaboré, adapté à la zone d’action du Projet et les mesures d’atténuation correspondantes sont identifiées et budgétisées ;
* l’identification de toutes les parties prenantes impliquées dans utilisation et la gestion des produits chimiques et organiques ;
* une stratégie de lutte contre les déprédateurs et les autres vecteurs de maladies est définie et budgétisée ;
* un plan de renforcement des capacités détaillé sera élaboré pour les partenaires techniques et les bénéficiaires du projet sur des thématiques identifiées et chiffré;
* un ensemble de technologies de lutte biologique accessibles aux producteurs bénéficiaires du projet y compris leurs coûts d’appropriation ;
* le niveau de déploiement du personnel technique d’encadrement existant est analysé;
* la cartographie et la capacité d’intervention de structures d’assistance en cas d’intoxication aiguë accidentelle sont évaluées.

Pour chaque problème lié aux pestes de cultures, il sera précisé les lieux et les cultures associées. Par rapport aux problèmes liés aux vecteurs de maladies, il sera précisé quand et où chaque problème s’est produit, et ses impacts sur la vie humaine et les pertes économiques. Des informations doivent aussi être fournies sur la consommation de pesticides (en même temps que les variations saisonnières/mensuelles), les dépenses annuelles en pesticides, etc.

Le consultant préparera aussi un Plan de Gestion des Nuisibles (PGN) en conformité avec :

* les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale : notamment les **NES n°3** (*Utilisation efficience des ressources, prévention et gestion de la pollution*) ; la **NES n°4** (*Santé et sécurité des communautés*) **la NES n°1** (*Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux)* et la **NES n°6** (*Conservation de la biodiversité et gestion durables des ressources naturelles vivantes*)
* la législation Malienne et ;
* les textes de la sous-région dans le domaine de la sauvegarde environnementale et sociale. Le consultant fera l’inventaire des produits phytosanitaires homologués, non homologués ou interdits couramment utilisés au Mali.
  1. **Tâches du consultant**

Les principales tâches assignées au Consultant sont décrites ci-après :

* Collecter toutes les données et informations nécessaires à l’atteinte des résultats ci-dessus;
* Consulter les services de protection des végétaux et les services de santé publique spécialisés dans les luttes antiparasitaires, à propos notamment des produits utilisés et des expériences d’intoxications accidentelle, aiguë, subaigüe et chronique connues dans la zone ou les zones pré-identifiées du projet ;
* Échanger avec la DNACPN, direction ayant hébergé le projet PEPPO sur les mesures développées et les acquis à capitaliser ;
* Analyser le cadre institutionnel et réglementaire et les pratiques de gestion connues ;
* Identifier les mesures d’évitement et /ou d’atténuation à mettre en œuvre au regard de la législation nationale, des NES n°3 et 4 de la Banque Mondiale respectivement sur la gestion des pestes et pesticides et la santé, sécurité des communautés, ainsi que des directives du Comité Sahélien sur l’usage des pesticides ;
* Proposer un plan de sensibilisation des usagers/bénéficiaires des produits phytopharmaceutiques notamment l’utilisation des emballages et la gestion des stocks périmés ;
* Proposer une liste restreinte et pertinente d’indicateurs clés à suivre pendant la durée du projet pour la détection des risques d’intoxication chronique et des résidus de pesticides dans les produits agricoles.
* Identifier les mesures d’atténuation à mettre en œuvre au regard de la législation nationale et des directives du Comité Sahélien sur l’usage des pesticides ;
* Développer une stratégie de lutte intégrée (peste biologique, gestion de l’eau dans les périmètres, etc.) contre les déprédateurs et autres vecteurs de maladies (anophèles, moustiques, etc.) ;
* Élaborer un plan de formation pour les cadres qui seront responsables de l’exécution de ces stratégies.
  1. **Méthodologie**

Le Plan de Gestion des Nuisibles (PGN) prendra en compte les quatre points suivants :

* la revue documentaire ;
* la mission de terrain ;
* les rencontres institutionnelles;
* la rédaction d’un rapport provisoire qui sera restitué lors d’un atelier en présence des services techniques compétents, du projet et de la Banque Mondiale.
  1. **MODÈLE INDICATIF DU RAPPORT PNG**

Le rapport du Plan de gestion des pestes et pesticides comportera entre autres les sections suivantes :

* Liste des Acronymes
* Sommaire
* Résumé exécutif non technique en français et en anglais
* Brève description du projet
* **Analyse du profil de la zone d’intervention** (communautés, types de cultures, pestes connues en agriculture et en santé publique, transport/stockage/manipulation des pesticides, historique de l’usage des pesticides et des cas d’intoxication enregistrés, capacités de gestion des urgences liées aux risques pesticides, etc.);
* **Cadre politique, institutionnel et juridique** en matière de gestion des pestes et des produits phyto-pharmaceutiques
* **Analyse des risques environnementaux et sociaux** associés aux acquisitions et distribution des pesticides et autres intrants potentiellement toxiques par le Projet
* **Synthèse des principaux résultats du PEPPO applicables au projet**
* **Plan de gestion des risques liés à l’utilisation des pesticides**
* **Mesures techniques et opérationnelles** (sélection des pesticides, acquisition-contrôle, transport/restockage, manipulation, gestion des emballages vides) de gestion des acquisitions
* **Mesures de lutte biologique potentiellement applicables et les coûts de leur appropriation par les bénéficiaires**
* **Formation/sensibilisation des acteurs sur les risques liés à l’utilisation des pesticides**
* **Mécanismes organisationnels** (responsabilités et rôles) de mise en œuvre des mesures ci-dessus mentionnées, en tenant compte des institutions qui en ont la mission régalienne
* **Proposition d’indicateurs pertinents de suivi-évaluation et d’indicateurs de suivi du risque lié aux pesticides**
* **Mécanisme simplifié de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan de gestion**
* **Budget détaillé de la mise en œuvre du Plan de gestion**
* **Consultations du public** 
  + une brève description des méthodes utilisées pour la consultation publique ;
  + un résumé des consultations publiques du PNG.
* **Références bibliographiques.**
* Annexes
* Cadre logique du plan de gestion ;
* Liste des pesticides couramment utilisées, autorisées homologuées et non homologuées par Comité sahélien des pesticides, de la CEDEAO ;
* Liste des pesticides interdits d’importation dans le pays
* les PV des consultations publiques incluant les localités, dates, listes de participants, problèmes soulevés, et réponses données ;
* Liste des personnes consultées.

1. **INFORMATIONS À FOURNIR AU CONSULTANT**

Pour l’exécution de sa mission, le Consultant aura un interlocuteur principal au niveau de l’équipe sauvegarde du PDAZAM. L’équipe mettra tout en œuvre pour lui fournir tous les renseignements ou documentations disponibles à son niveau, pour l’exécution de sa mission, notamment (documents du projet). Les documents à consulter comprennent entre autres :

* Les documents de conception du Projet ;
* Le Cadre environnemental et social de la Banque Mondiale et les bonnes pratiques en la matière ;
* La législation environnementale et sociale du Mali pertinente au Projet ;
* La Note de bonne pratique de la banque Mondiale contre les Violences basées sur le genre (VBG), Exploitation Sexuelle, Abus Sexuel (EAS) et Harcèlement Sexuel (HS) ;
* Les Conventions et les réglementations internationales applicables au projet ;
* Les Directives générales Environnement, Hygiène et Sécurité au travail, Santé et Sécurité

des communautés (EHS) du Groupe de la Banque ;

* Le Guide technique pour mener les consultations publiques en cette période de COVID-19 et ses nouvelles contraintes.

1. **SUPERVISION DE L’ÉTUDE**

La prestation sera organisée sous la supervision de l’équipe sauvegarde du PDAZAM et menée en étroite collaboration avec les autres parties prenantes.

1. **LIVRABLES (RAPPORTS)**

Les rapports provisoires de CGES, PGMO, ERS, PGN seront déposés auprès du PDAZAM, sur format papier et sur support numérique (format MS Word et PDF) selon le nombre suivant :

* ***Livrable 1 :*** Rapport du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) : dix (10) exemplaires en format physique ;
* ***Livrable 2 :*** Rapport du Plan de Gestion de la Main d’œuvre (PGMO) : dix (10) exemplaires en format physique
* ***Livrable 2 :*** Rapport de l’Évaluation des Risques Sécuritaires (ERS) et du plan de gestion de la sécurité: dix (10) exemplaires en format physique
* ***Livrable 2 :*** Rapport du Plan de Gestion des Nuisibles (PGN) : dix (10) exemplaires en format physique

Ces rapports provisoires seront soumis à la validation de la Banque mondiale. Ces rapports (CPRP et PMPP) révisés intégrant tous les commentaires, notamment ceux issus du PDAZAM et de la Banque mondiale, doivent être déposés auprès du PDAZAM, sur format papier en cinq (05) exemplaires chacun dans un délai de cinq (05) jours après la réception des observations. Les rapports de CPRP et de PMPP ne seront considérés comme finaux que lorsqu’ils seront approuvés par la Banque mondiale.

Le rapport de CGES devra être concis/succinct et centré sur le contexte, l’analyse des informations collectées les conclusions et les actions recommandées avec le soutien de tableaux de synthèse sur les données collectées et les références appropriées, les arrangements institutionnels et la distribution des rôles et responsabilités, le planning d’exécution des différentes mesures de réinstallation correspondantes.

1. **QUALIFICATION ET EXPERTISE REQUISE**

La présente mission sera réalisée par un-e consultant-e individuel-le qui devra :

* Avoir au moins une Maîtrise (bac+5) ou équivalent dans un domaine pertinent lié à l’évaluation environnemental et social (par exemple : sociologie, anthropologie, économie, géographie, environnement, socio-économie, etc.), avec au minimum dix (10) années d’expérience en matière d’évaluation Environnementale et sociale
* Avoir au moins deux (02) expériences d’élaboration de CGES deux (02) expériences d’élaboration de PGMO, une (01) en matière d’élaboration de Plan de Gestion des Nuisibles ou de Plan Intégré de gestion des pestes et pesticides et une (01)expérience en matière d’évaluation des risque de sécurité suivant les exigences Cadre Environnemental et Social (CES) ;
* Avoir une connaissance des politiques, lois et règlements en matière sociale et du travail en vigueur au Mali,
* Avoir de l’expérience en matière de consultations publiques inclusives et accessibles, y compris les mécanismes de redressement des griefs et la divulgation ;
* Être capable de prendre en compte les orientations de la Banque mondiale par rapport à la prise en compte des aspects de VBG/EAS/HS et l’inclusion sociale relatives au Projet ;

Dans le cas où le consultant ne pourra pas justifier cette expérience, il devra se faire appuyer par un spécialiste du domaine (avec son CV), mais dont les traitements seront à sa charge.

1. **DURÉE DE LA MISSION**

La durée de la prestation pour ces quatre (04) missions est de 45 jours. Le consultant proposera un planning de l’exécution de l’étude. Il tiendra compte du délai de revue des rapports provisoires par l’équipe du PDAZAM et par la Banque mondiale (cette période de revue ne fait pas partie des 30 jours du contrat).